

LUNEL 30^r * Septembre 1817.

M

Nous nous référons à la lettre d'autre part de M. ROUET, qui vous annonce la dissolution de sa Maison de Commerce, dont nous prenons la suite sous la raison de ROUET et Comp.^e Vous avez ci-après nos Signatures respectives; veuillez en prendre note, et n'ajouter foi qu'à elles seules.

La retraite de M. Rouët n'apportera aucun changement dans les moyens, ni dans l'administration des affaires qui, comme par le passé, rouleront sur l'achat en Commission des Vins, Eaux-de-Vie, et généralement sur toutes les productions de ce pays; les ordres que vous pourriez lui avoir donné avant la réception de celle-ci, seront remplis par nous avec l'attention la plus distinguée.

Dans l'espoir de justifier tout ce que ce digne et ancien Chef veut bien vous dire de flatteur pour nous, nous osons vous demander la continuation de votre confiance, et le précieux avantage de vos relations.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

SIGNATURES

De N^s. ROUET Aîné.

Rouët & Co

De N^s. Jules ROUET.

Rouët & Co

De N^s. GAUTIER.

Rouët & Co

De N^s. SERVEL.

Rouët & Co

De N^s. B.^t DUQUAIRE.

Rouët & Co

De N^s. BAUMES.

Rouët & Co